



Manifeste de l'association « ALERTES »

LES PERSONNES ÂGÉES ONT DROIT, ELLES AUSSI, AU BONHEUR

« Chaque individu naît citoyen et le demeure jusqu'à sa mort, quels que soient son état physique, psychique, affectif ou social, quels que soient son âge, son sexe, quelles que soient les différences qu'il présente dans n'importe quel domaine avec ses congénères humains ».

Geneviève Laroque (1962)

à propos de vivre sa citoyenneté jusqu'au bout de sa vie.

1 - L'originalité de l'association ALERTES

ALERTES est une association sans attache partisane régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901.

Elle a selon l'article 2 de ses statuts *« pour but une meilleure qualité de vie des personnes âgées, que ce soit au domicile ou en établissement, en intégrant dans ses propositions le phénomène historiquement inédit du vieillissement de la population ».*

Son originalité tient en ce qu'elle a, dès sa création, regroupé de nombreux acteurs intervenants en gérontologie à titre personnel ou institutionnel.

2 - L'association ALERTES face aux défis du vieillissement

L'accroissement de l'espérance de vie constitue pour le 21^{ème} siècle un enjeu majeur.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, nous vivons de plus en plus vieux. Le nombre de personnes de 60 ans et plus augmentera de 10,4 millions entre 2007 et 2060.

La proportion des moins de 20 ans serait alors inférieure à celle des 60 ans et plus...

Dans un tel contexte, la part du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie va augmenter. En 2060 : 2,3 millions de personnes seraient ainsi dépendantes contre 1,1 million en 2010.

Les défis à relever pour vieillir dignement

- Faciliter le droit au choix...

Pour que ce droit soit effectivement réalisé, cette démarche implique une politique fondée sur le désir d'autonomie qu'éprouve toute personne âgée :

- *Imaginer de nouvelles formes d'habitat adaptées aux besoins nouveaux et aux attentes des Personnes Agées.
- *Inventer des solutions intermédiaires satisfaisantes entre le domicile classique et l'institution afin d'éviter les ruptures,
- *Développer l'innovation technologique,
- *Revaloriser l'image des établissements d'hébergement,
- *Développer les soins infirmiers à domicile,
- *Accéder à une offre de soins en tous points du territoire
- *Renforcer les aides à domicile pour les personnes isolées, ainsi que l'attractivité des métiers de la prise en charge des personnes âgées pour faire face à leurs besoins,
- * Accompagner la fin de vie pour qu'elle puisse être digne et apaisée.

- Soutenir le droit au risque...

La vie est un risque. Vivre c'est risquer. Choisir, vouloir, décider par soi-même et pour soi-même, respecter la liberté de l'autre quelle que soit sa situation, reconnaître à quiconque, âgé ou non, le droit de se tromper et de revenir sur sa décision, c'est prendre des risques.

- Promouvoir l'intergénération...

Nous découvrons l'époque où au moins quatre générations doivent vivre ensemble. La cohésion entre les âges est devenue un des paramètres de la cohésion sociale.

L'intergénération ne se limite pas à la convivialité. Le « charme de la rencontre » ne suffit pas, il faut aujourd'hui un vrai projet politique.

Le développement durable a une dimension intrinsèquement intergénérationnelle.

L'intergénération est devenue en quelques années un phénomène de société à part entière.

Le processus intergénérationnel va s'imposer comme mode de vie à notre société. La question se pose d'un nouveau **pacte intergénérationnel**.

-Rester des citoyens à part entière...

L'exercice de la citoyenneté exige une démarche centrée sur la personne pouvant décider elle-même du sens à donner à sa vie. C'est du vivre ensemble qu'il s'agit.

Si la place des personnes handicapées et âgées évolue dans les textes vers une meilleure prise en compte de leur qualité de citoyen, la marche reste haute lorsque ces mêmes personnes tentent de se faire entendre dans la société civile.

La personne âgée a trop souvent le sentiment d'être isolée, peut-être même abandonnée, coupée de la vie citoyenne ayant peu de moyens de se faire entendre et laissant à d'autres le soin de décider pour elle, y compris de son avenir.

Pour ALERTES, notre société se doit de répondre à ces défis en référence aux valeurs fondatrices de la République : **liberté, égalité, fraternité**. Elle se doit aussi d'y répondre en s'appuyant sur la **justice** et la **solidarité**, en prenant en compte à la fois les évolutions culturelles et sociales de cette population et sa grande diversité.

3 - La priorité d'ALERTES

Au regard des défis majeurs analysés en introduction, que sont le vieillissement et l'évolution des modes de vie de la société, l'association ALERTES considère la personne âgée dans la globalité de sa vie, de son histoire, de ses habitudes, de ses valeurs et de ses besoins. Dans ces conditions, développer une politique gérontologique, implique de considérer la personne âgée quelle que soit sa situation physique, sociale, ou psychique comme une personne avec tous les droits afférents à la personne, citoyenne à part entière, pleinement actrice de sa vie, pouvant choisir son lieu de vie ou de fin de vie ... et bénéficier des progrès en matière médicale, sociale et autres. C'est pourquoi, elle sera particulièrement attentive aux situations de pauvreté, d'isolement...

4 - ALERTES en action

ALERTES prend appui sur la loi « **Adaptation de la société au vieillissement** » qui précise dans son article premier : « *L'adaptation de la société au vieillissement est un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation* ».

- **Pour une intervention citoyenne et collective :**

En organisant échanges, manifestations, pétitions et rencontres avec les pouvoirs publics et en partenariat avec tous les intervenants.

- **Pour une impulsion et une participation active :**

*A la mise en place et au suivi du Schéma Autonomie.

*Au suivi de la loi « *Adaptation de la société au vieillissement* » et à la réalisation du deuxième volet de cette loi concernant les EHPAD.

*Au suivi de la loi de modernisation de la *Santé*

* Au renforcement de l'accessibilité dans la cité

*A la réalisation d'une réforme ambitieuse et cohérente qui concrétise l'universalité du droit à compensation par la création d'un risque autonomie, dans la Sécurité Sociale (5^{ème} risque).

ALERTES fait siens les propos de **Pierre Massé**, ancien Commissaire Général du Plan

*« Il s'agit moins de décrire le futur
que de le construire,
moins de prédire l'avenir
que de préparer le meilleur avenir souhaitable »*

Juin 2017